

POUVOIR S'OPPOSER
**TOUJOURS
PROPOSER**

Services aux adhérents: les avantages CFTC

				
				
				
				
			La CFTC s'engage tous les jours à défendre les intérêts matériels et moraux de tous les salariés, mais aussi à mettre à la disposition de ses adhérents des services privilégiés de qualité: des assurances, une protection juridique, une plateforme d'assistance juridique pour la vie privée, une assurance perte d'emploi... Adhérents CFTC, votre cotisation vous ouvre des droits, profitez-en N'hésitez pas à détacher ce cahier, et à faire connaître ces services!	
				
				

La CFTC, un syndicat au service de tous

Depuis plus de 90 ans, la CFTC défend les intérêts de tous les salariés, et particulièrement de ses adhérents, 142 000 fin 2009. Elle les assiste juridiquement et psychologiquement dans leur quotidien (conditions de travail, négociations salariales...), à travers ses syndicats présents sur tout le territoire et dans toutes les professions, près de 1 200 aujourd'hui. La CFTC défend ardemment le pluralisme syndical, la laïcité et la neutralité politique dans toutes les négociations.

Défendre des intérêts communs, c'est avant tout se montrer solidaire. Mais cette solidarité s'exerce de façon très différente selon les syndicats.

Pour la CFTC, syndicat d'inspiration sociale chrétienne, la solidarité est une solution aux dérives économiques ou financières induisant une injustice sociale, en appliquant deux principes essentiels :

- la justice sociale pour tous et partout, notamment pour les plus démunis
- une démarche responsable qui respecte les générations futures

La CFTC est la seule à décliner ces valeurs sur deux principes fondamentaux :

- la promotion d'une société dans laquelle l'économie est au service de la personne
- la construction sociale et la responsabilité qu'elle sous-tend.

Une société dans laquelle l'économie est au service de la personne, pour quoi faire ?

La CFTC est convaincue que seul un projet qui respecte l'ensemble des temps de vie (travaillés, familiaux, associatifs...) est réaliste et durable. En mettant l'Homme au centre de son projet, la CFTC défend aussi un rythme de réformes qui intègre les revendications de chacun mais aussi les temps nécessaires à la négociation, à la compréhension puis à l'appropriation. Seule une société qui place l'Homme au cœur de son projet et qui promeut le bien commun, est une société engagée, volontaire, tournée vers son avenir. L'économie doit être au service de l'homme et non l'inverse !

La construction sociale et le principe de responsabilité, qu'est ce que c'est ?

Selon la CFTC, la construction sociale ne peut s'exercer que dans le cadre d'un fonctionnement responsable, fondé sur la négociation entre les confédérations syndicales et les organisations patronales. La CFTC s'attache à intégrer dans toutes ses démarches, le caractère unique de ses adhérents (un adhérent = une voix), et puise dans cette diversité, la force de ses propositions.

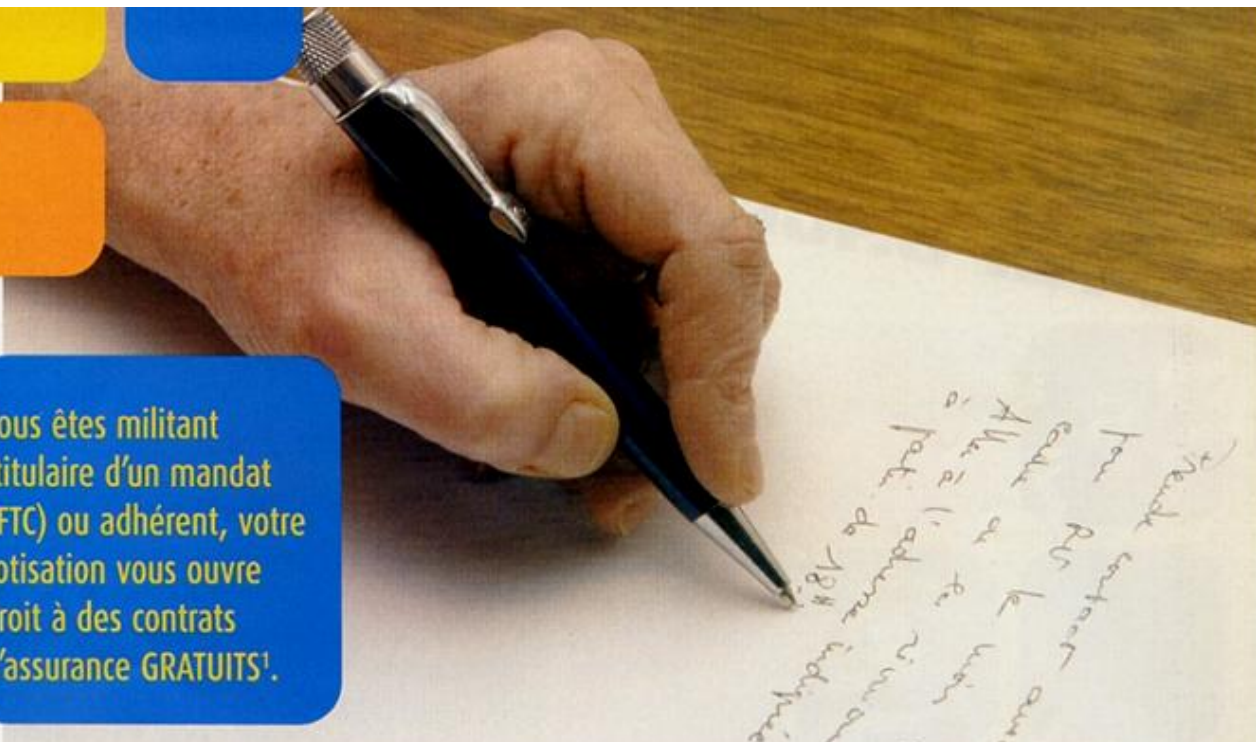
Le syndicat CFTC vous défend, vous informe, vous accompagne



Vous avez choisi la CFTC, faites-le savoir

Vous souhaitez faire adhérer l'un de vos proches ?

Toutes les informations sont disponibles sur www.cftc.fr
(rubrique Qui sommes nous ? / Comment adhérer ?)



Vous êtes militant (titulaire d'un mandat CFTC) ou adhérent, votre cotisation vous ouvre droit à des contrats d'assurance GRATUITS¹.

Deux contrats couvrent tous les militants CFTC à jour de cotisation auprès de la Confédération, dès lors qu'ils ne sont pas sous la responsabilité de leur employeur : exercice d'un mandat, participation à une réunion, à une manifestation ou à un stage de formation, distribution de tracts...

Solidarité vie syndicale (SVS)

La protection proposée couvre les dommages corporels liés à un accident (invalidité, décès, frais médicaux, perte de salaires), l'assistance rapatriement en cas de déplacement hors de France, la responsabilité civile pour indemniser la victime d'un dommage corporel ou matériel causé par un adhérent et, enfin, les dommages consécutifs à un accident subi par le véhicule de l'adhérent (y compris un deux-roues), dès lors qu'un tiers est identifié.

La protection des défenseurs juridiques CFTC

Les défenseurs juridiques mandatés par une fédération ou une union départementale CFTC sont assurés pour les conseils et l'assistance qu'ils prodiguent aux adhérents dans le cadre du règlement d'un litige relevant du droit du travail et de la compétence de la juridiction prud'homale. Ce contrat couvre les conséquences

pécuniaires de la responsabilité civile que peuvent encourir les défenseurs juridiques en raison des dommages ou préjudices causés aux adhérents par suite d'erreurs de fait ou de droit, d'omissions, d'oublis, de pertes, de vols, de détériorations ou de destructions de pièces confiées aux assurés pour leur défense.

Ne sont couverts par ce contrat que les défenseurs juridiques déclarés par les fédérations et les unions départementales au trésorier confédéral.

Quatre autres contrats couvrent tous les adhérents

Protection juridique Vie professionnelle

Ce contrat a pour objet de défendre l'adhérent CFTC lorsque sa responsabilité personnelle est mise en cause à la suite d'une faute, d'une erreur, d'une négligence... dans l'exercice de ses fonctions professionnelles devant une juridiction pénale, civile ou administrative.

Protection juridique du contrat de travail

Il s'agit de garantir le soutien et la défense des adhérents, qui justifient de plus de deux années de cotisations, dans un litige qui pourrait les opposer à leur employeur : licenciement individuel ou mesure disci-

plinaire. Ce contrat prévoit la mise à disposition d'un avocat ou le défraiement de l'avocat de l'adhérent et la prise en charge des frais de justice.

Plateforme d'assistance juridique pour les litiges de votre vie privée

Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage... Pour une recherche approfondie, un délai de 48 heures peut être nécessaire. Ce service², dont l'accès est sécurisé par l'utilisation d'un code personnel, est ouvert 6 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.

Assurance perte d'emploi

Ce service² garantit une indemnité complémentaire à celle versée par Pôle emploi dans le cadre d'un licenciement. Ces prestations ne sont pas imposables. La durée d'indemnisation est conditionnée à la durée de cotisations continue. Vous choisissez le montant de votre indemnité forfaitaire mensuelle entre 300 et 1 000 euros par palier de 100 euros. Ce montant est déterminé en fonction de votre cotisation mensuelle. Il n'existe pas de franchise, en revanche un délai de carence de 12 mois est imposé.

1. Sauf pour l'assurance perte d'emploi.
2. Mise en place au printemps 2010.

La CFTC,
c'est l'assurance
d'être bien défendu,
bien informé,
bien formé

Être accompagné lors d'un conflit

J'ai choisi d'adhérer à la CFTC lors d'un conflit avec mon employeur. J'étais perdue entre les démarches, la pression, le travail quotidien... bref, pas vraiment lucide sur les

“ C'est la CFTC qui s'est montrée la plus accueillante, la plus à l'écoute. ”

la plus accueillante, la plus à l'écoute. Ils sont disponibles, moins « politiques » et plus pratiques que d'autres.
Carole, 44 ans, adhérente en région Nord

démarches à entreprendre. C'est important d'être accompagné. Et pour moi, au sein de mon entreprise, c'est la CFTC qui s'est montrée

Être écouté et représenté

Se battre sur le terrain, dans les entreprises, c'est essentiel, mais il faut aussi que « là-haut », ça bouge aussi.

“ Le seul syndicat représentatif qui augmente ses effectifs, année après année. ”

année, qui ne se repose pas sur ses lauriers. Et ça se voit. Ils sont sur les dossiers et sur le terrain en même temps.
Patrick, 56 ans, délégué syndical en région Centre

Le siège parisien doit pouvoir tous nous coordonner, et nous soutenir auprès de nos interlocuteurs nationaux. La CFTC est le seul syndicat représentatif qui augmente ses effectifs, année après

Être responsable et organisé

Se syndiquer, c'est être citoyen. Il était évident pour moi que s'engager dans une démarche responsable, promouvoir le

“ Se syndiquer, c'est être citoyen. ”

développement durable, c'est aussi participer individuellement à l'amélioration

du système tout en préservant nos acquis sociaux. Et pour cela, il faut être organisé collectivement.

Damien, 31 ans, délégué syndical en région Ile-de-France

Les avancées sociales importantes obtenues grâce à la CFTC

- 1932. Loi généralisant les allocations familiales à l'ensemble des salariés
- 1936. Semaine de 40 heures, deux semaines de congés payés, conventions collectives
- 1946. Création de la sécurité sociale
- 1950. Création du Smig
- 1958. Création de l'assurance chômage (Unedic), gérée paritairement par les syndicats
- 1967. Création de l'ANPE
- 1968. Augmentation de 25 % du Smig (qui devient le Smic en 1970), création de la section syndicale d'entreprise
- 1971. Loi sur la formation professionnelle continue
- 1972. Loi généralisant les retraites complémentaires à l'ensemble des salariés
- 1985. Création de l'allocation parentale d'éducation
- 1986. Création du conseiller du salarié
- 1997. Début de la négociation sur les 35 heures hebdomadaires (généralisation en 2000)
- 2006. Lancement d'un nouveau Statut du travailleur qui sécurise les parcours de vie

...

Ensemble, construisons
les droits sociaux de demain



Photo CFTC/Bernard Drouillard - 1^{er} mai 2008